



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2015 sous le numéro de dépôt 5624

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CABINET BD & A

BP 50143

59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Forme Juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Numéro Gestion : 1986B00348

Adresse : 384 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Numéro du Dépôt : 2015R005624 (2015 5631)

Date du dépôt : 17/03/2015

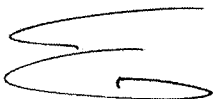
1 - Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte : 21/02/2015

1 - Décision : Changement de commissaire aux comptes suppléant

Délivré à Lille Métropole le 17 mars 2015

Le Greffier,



API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-et-un février, à dix heures trente, les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée par lettre simple et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame **Cécile DEBOSQUE**, Présidente du Conseil de surveillance ; Monsieur **Jean DEBOSQUE** et Monsieur **Damien DEBOSQUE**, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs. Madame **Béatrice LEFEBVRE-DEBOSQUE** est désignée comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote ; en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés.

Madame la Présidente constate que la Société **AEQUITAS AUDIT**, Commissaire aux comptes dûment convoquée, est absente et excusée ; puis, elle dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- la feuille de présence, et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- la copie des convocations adressées à chaque Actionnaire et au Commissaire aux comptes,
- les comptes de la Société clos au 31 AOUT 2014,
- le rapport de gestion du Directoire et le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le rapport du Conseil de surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes,
- la certification des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société,
- la notice sur les membres du Conseil de surveillance et du Directoire en fonction,
- le texte des résolutions proposées et la liste des Actionnaires.

Madame la Présidente indique que la Société n'a été saisie d'aucune demande d'envoi de formule de procuration, ni d'aucune demande de proposition de projet de résolution par des Actionnaires, et déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège à compter de la convocation à l'Assemblée, et que la Société a également satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie ; l'Assemblée lui en donne acte.

Madame la Présidente rappelle ensuite à l'Assemblée que celle-ci est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et de ceux du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOUT 2014,**
- **Approbation desdits comptes et ratification des conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce,**
- **Quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance,**
- **Affectation du résultat,**
- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.**

Puis, Madame la Présidente donne lecture du rapport de gestion du Directoire et des rapports établis par la Société **AEQUITAS AUDIT**, Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que des observations du Conseil de surveillance sur la gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice. Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte ; diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion du Directoire, des rapports du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 AOUT 2014 tels que présentés, se traduisant par un résultat net comptable de 7.563.238 €uros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, prenant acte des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 30.535 €uros et donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus entier et définitif pour l'exécution de leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2014 de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,2 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 2.200.000 €uros, et affectation du solde, soit 5.363.238 €uros, au poste "AUTRES RESERVES".

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement du dividende interviendra au plus tard à l'expiration du délai légal et, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

(en €)	montant distribué	avec abattement	sans abattement
• exercice clos le 30/08/2011	1.200.000,00	638.047,20	561.952,80
• exercice clos le 30/08/2012	1.050.000,00	579.880,35	470.119,65
• exercice clos le 30/08/2013	1.000.000,00	553.139,00	446.861,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve expressément les conventions dont l'exécution s'est poursuivie, ainsi que celles nouvelles conclues durant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires disposant du droit de vote, les intéressés n'ayant pas pris part au vote conformément à la Loi.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de **AEQUITAS AUDIT** (anciennement : AEQUITAS) en tant que Commissaire aux comptes titulaire pour une période de SIX exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 AOUT 2020, et décide de nommer en qualité de suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques WALLAERT qui n'a pas sollicité pas le renouvellement de son mandat, Monsieur **Jean-François DARROUSEZ**, professionnellement domicilié à LA MADELEINE (59110) Z.A. du Pré Catelan – 9 Rue Delesalle, et ce, pour une durée de SIX exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 AOUT 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Cécile DEBOSQUE

Le Secrétaire de séance,
Béatrice LEFEBVRE-DEBOSQUE

Les Scrutateurs,
Jean DEBOSQUE Damien DEBOSQUE

